



MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2022



**DOSSIER N° 2022-25 : AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX  
DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE**

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le six avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

**PRESENTS**

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mmes BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DROCOURT Angélique - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes MENDONÇA Anny - PERONNET Odile - TORILLON Martine.

**ABSENTS**

M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien  
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile.  
Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.  
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. GALIAY Jean-Sébastien

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle. Ce projet d'un montant de 175 000,00 € HT vise à mieux isoler le bâtiment, réduire les consommations énergétiques et améliorer le confort en hiver en en été.

Les travaux consistent à reprendre l'étanchéité en toiture, isoler les plafonds, mettre des films thermiques sur les grandes baies vitrées et à installer une pompe à chaleur. Il est aussi prévu de refaire les bardages de la salle de motricité et de mettre des écrans végétaux pour limiter l'ensoleillement à la belle saison et donc le recours à la climatisation. Un système de VMC performant sera installé et permettra d'améliorer la qualité de l'air.

Le calendrier prévoit des travaux à l'été 2022 puis au second semestre 2022. La plus grosse partie du chantier se fera durant les vacances scolaires. Certaines prestations se déroulant en dehors des classes pourraient éventuellement se dérouler en période scolaire.

Le montant total est de 175 000 € HT conforme à l'estimation initiale qui a servi de base aux demandes de subvention. Une aide de l'Etat a, d'ores et déjà, été obtenue et des subventions de la Région et du Conseil départemental devraient aussi être allouées.

L'architecte M. Patrick FRYDMAN a déposé en mairie, le 5 avril 2022, le dossier de consultation des entreprises complet.

M. le Maire sollicite du conseil municipal, l'approbation du projet de rénovation énergétique de l'école maternelle, son montant et son calendrier. Il demande l'autorisation de lancer l'appel d'offres auprès des entreprises, selon les règles en vigueur des marchés publics.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle d'un montant de 175 000 € HT, d'un montant de 175 000 € HT prévu de juillet à décembre 2022.

**ARTICLE 2 :** d'approuver le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser le lancement de l'appel d'offres.

**ARTICLE 3 :** de transmettre la présente délibération à Madame le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 13 avril 2022

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.